

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AOÛT 2019**Le Conseil, à l'unanimité, décide :**

D'approuver la Décision Modificative n° 2 au budget annexe Assainissement

Section d'exploitation : Dépenses : compte 706129 (chapitre 014) : + 50 € Compte 618 (chapitre 011) : - 50€

De **RETENIR** l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant de **238 318.20 € HT** soit 285 981.84 € TTC afin de réaliser les travaux de réfection de la Petite Route des Bordes.

DE **PRENDRE** une nouvelle délibération, qui complète celle du 19/07/2018 où il a été décidé d'engager une étude de faisabilité technique et économique sur le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire en y associant la création de logements, stationnements, voies de circulation, le devenir des commerces et des bâtiments désaffectés, afin de déterminer les différentes hypothèses à aborder dans l'étude de faisabilité concernant le regroupement scolaire.

Il est proposé un vote à bulletin secret avec la possibilité d'opter pour :

- soit l'hypothèse 1 avec 2 scénarios : Rénovation et extension de l'école de Bray /Construction d'un groupe scolaire à Bray
- soit l'hypothèse 2 avec 3 scénarios : Rénovation et extension de l'école de Bray /Construction d'un groupe scolaire à Bray / construction d'un groupe scolaire à Saint Aignan

avec 20 **POUR** l'hypothèse 1 et 2 **POUR** l'hypothèse 2 Madame le Maire **EST AUTORISÉE** à engager l'étude de faisabilité technique et économique de la restructuration du centre bourg dans sa globalité en retenant l'hypothèse 1 avec 2 scénarios sur la restructuration du groupement scolaire.

D'AURORISER Madame le Maire (avec 1 **ABSENTION**) à signer l'avenant au contrat du 2 novembre 2017 (pour l'assistance à maître d'ouvrage pour la réalisation d'un lotissement communal d'un montant de 18 845 €) suite au rachat du cabinet RAGEY de Gien (Loiret) par l'entreprise GEOMEXPERT de Montargis (Loiret).

En effet, un avenant doit être signé pour désigner le nouveau prestataire en précisant bien que toutes les caractéristiques, tant des missions définies que des montants des prestations à réaliser, sont conservées.

D'AURORISER Madame le Maire (avec 2 **ABSENTION**) à **FIXER** le prix de vente des 8 lots du futur lotissement communal comme suit

N° lot	Surface en m ²	Prix de vente HT	TVA 20 %	Prix de vente TTC
1	609	31667.00 €	6 300.00 €	38000.00 €
2	636	31667.00 €	6 300.00 €	38000.00 €
3	607	31667.00 €	6 300.00 €	38000.00 €
4	584	29 500.00 €	5 900.00 €	35 400.00 €
5	752	33334.00 €	6 600.00 €	40 000.00 €
6	753	33334.00 €	6 600.00 €	40 000.00 €
7	740	33334.00 €	6 600.00 €	40 000.00 €
8	720	33334.00 €	6 600.00 €	40 000.00 €

D'APPROUVER les travaux d'amélioration de l'éclairage public nécessaires sur St Aignan (installation de 3 candélabres Chemin du Sentier à L'Ane et mise aux normes sur un candélabre existant à l'angle de la RD 148 et de la route du Viaduc).

D'AUTORISER Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise SPIE de SAINT JEAN DE BRAYE pour un coût HT de **13 451.00 € HT**.

Mme le Maire **rappelle et/ou informe que :**

les travaux à la **salle polyvalente de Bray** débutent le 6 août

les travaux de la **petite Route des Bordes** débutent courant septembre

les finitions de la rue des Jardins du Coulouis se feront sur 2019

Le Comice Agricole du Val de Sully se déroule les 10 et 11 août,

La fête communale, à l'étang du Menneroy, aura lieu le 24 août prochain,

Le bus numérique sera présent, à Saint Aignan, le 12 novembre prochain.

La municipalité participera à la **journée internationale** de nettoyage, en partenariat avec l'entreprise SMURFIT KAPPA, le samedi 21 septembre de 10 à 12 h.